

LE 4 PAGES

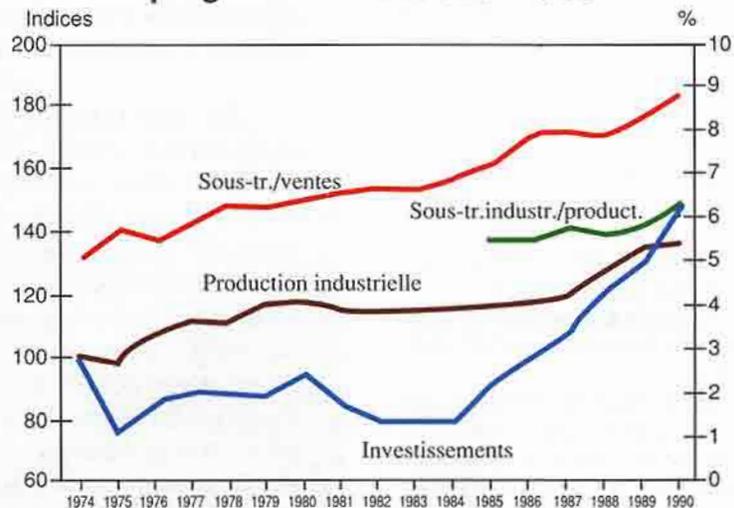
LE RECOURS À LA SOUS-TRAITANCE INDUSTRIELLE

Bonne tenue de la spécialité face aux aléas de la conjoncture

En 1992, le fléchissement de l'activité industrielle devrait entraîner, tout comme en 1991, une contraction de la sous-traitance de capacité, très sensible par nature à la conjoncture. La progression de la sous-traitance industrielle devrait s'en trouver enrayée. En 1989 et en 1990, le poids des achats de sous-traitance industrielle augmente encore sous l'effet d'un recours accru à la sous-traitance de capacité, principalement dans l'aéronautique. Depuis le milieu des années 80, la sous-traitance de spécialité, toujours largement dominante, se stabilise à 4% de la production après avoir fortement progressé au cours de la décennie précédente ; elle s'impose comme composante structurelle des liaisons inter-entreprises.

La baisse de la production industrielle en 1991 (-1%), déjà amorcée fin 1990, devrait entraîner une réduction sensible du recours à la sous-traitance de capacité, cette partie de la sous-traitance industrielle qui permet aux entreprises de faire face aux augmentations de leur carnet de commandes. En 1992, pour les mêmes raisons, la sous-traitance de capacité ne devrait pas progresser ; elle devrait même diminuer avec la baisse des commandes dans l'aéronautique. Cette situation contraste avec celle de 1990. Cette année-là, la sous-traitance industrielle confiée dans l'industrie manufacturière (voir encadré) représente un marché de 134 milliards de francs. Le poids des achats de sous-traitance dans la production (6,2%) progresse encore en 1990, en dépit de l'amorce du retournement de la conjoncture ; il atteignait 5,8% en 1989 et 5,6% en 1988. Cette montée est due, pour l'essentiel, à un plus grand recours à la sous-traitance de capacité dans la construction aéronautique, secteur qui échappe largement au ralentissement général.

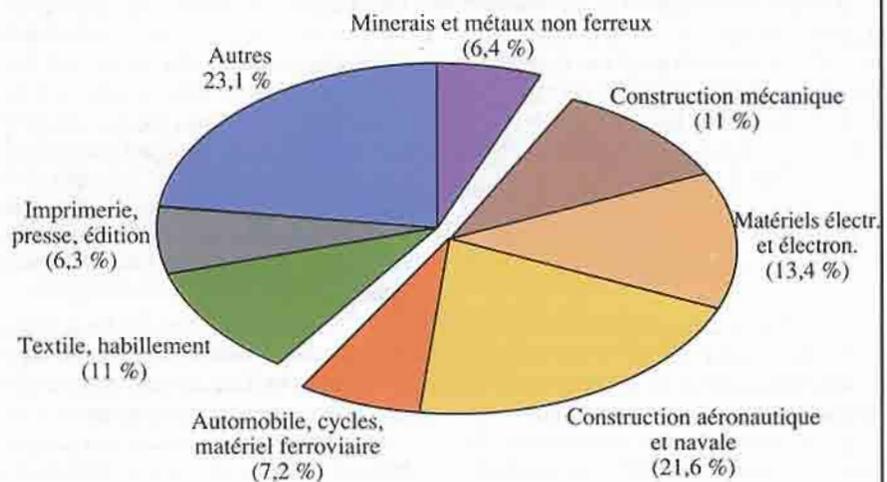
La sous-traitance industrielle confiée progresse en 1989 et en 1990



- Sous-traitance/ventes en % - Sous-traitance industrielle/production en %
- Production industrielle et investissements : indices base 100, moyenne 1972 à 1974

Source : SESSI - INSEE

Les biens d'équipement : plus de la moitié des achats de sous-traitance en 1990



Source : EAE - SESSI

Forte poussée de la sous-traitance de capacité dans l'aéronautique

En 1990, les achats de sous-traitance de capacité effectués par l'industrie aéronautique s'élèvent à environ 14 milliards de francs ; ils représentent plus du tiers des achats de capacité (contre 21% en 1988) et près de 14% de la production des entreprises du secteur (8% en 1988). Face à un afflux de commandes considérable en 1988, les entreprises de l'aéronautique ont fait appel, les deux années suivantes, à des capacités extérieures supplémentaires. En effet, les cycles de fabrication de l'aéronautique sont très longs (de l'ordre de deux ans et demi entre l'usinage de la première pièce d'un avion et sa finition). De plus, dans un contexte de vive concurrence et pour mieux répondre à la demande, les avionneurs ont entrepris, en partie en recourant à la sous-traitance, de réduire leurs délais de livraison.

Les industriels de l'aéronautique, comme les autres fabricants d'équipements lourds (certains matériels électroniques et radio-électriques) recourent habituellement à la sous-traitance de capacité. Ils sont, en effet, fortement soumis aux fluctuations de la demande, et plus particulièrement aux aléas des contrats à l'étranger. Les industries des biens de consommation à caractère saisonnier et dépendantes de la mode, comme la chaussure, l'habillement et la bonneterie font également un appel important à la sous-traitance de capacité. Ainsi, en 1990, la part de sous-traitance de capacité dans la sous-traitance industrielle totale atteint 70% dans l'industrie de la chaussure contre 54% dans l'aéronautique.

Toutefois, en dehors de l'aéronautique, la sous-traitance de capacité reste stable et fléchit même dans certains secteurs, passant par exemple de 11% de la production en 1988 à 8% en 1990 dans la chaussure et de 4% à 3% dans l'électronique. L'effort d'investissement des entreprises s'est substitué en partie à l'appel à la sous-traitance de capacité. Dans une phase de reprise de l'activité, les entreprises ont eu la possibilité de reconstituer leurs marges, et par conséquent d'investir. Elles disposaient déjà du savoir-faire et des équipements pour fabriquer un produit ; dès lors, les avantages d'une maîtrise plus complète du processus de production les ont amenées à acquérir des capacités supplémentaires. Le fléchissement de la demande dans la seconde moitié de 1990 a accentué l'effet à la baisse.

La primauté de la sous-traitance de spécialité

Les achats de sous-traitance de spécialité (le donneur d'ordres s'adresse à un «spécialiste» qui dispose des équipements et des compétences propres à ses besoins) s'élèvent en 1990 à environ 92 milliards de francs ; ils représentent 68% des achats de sous-traitance industrielle. Par rapport aux

L'aéronautique premier donneur d'ordres de l'industrie

En 1990 la construction aéronautique reste plus que jamais le premier donneur d'ordres de l'industrie, avec près de 20% du total des achats de sous-traitance industrielle, et un taux par rapport à sa production de 25% (après la construction navale cependant : 39%). L'aéronautique est de loin le premier utilisateur de sous-traitance de capacité (un tiers du total industriel). C'est également le premier par ses achats de sous-traitance de spécialité (12 milliards de francs en 1990) et parmi les tout premiers pour leur poids dans la production du secteur (11,5%), après la construction navale (31%) et l'habillement (12%). Les ensembliers (AEROPASTIALE, DASSAULT, SNECMA, MATRA) sous-traitent la fabrication de sous-ensembles (trains d'atterrissage, tableaux de bord...) qui intègrent aussi des éléments provenant d'autres sous-traitants. Spécialistes d'une fonction de l'appareil, les fabricants de sous-ensembles participent - bien que sous-traitants - à la conception de l'aéronef, du propulseur ou de l'engin spatial. Ils peuvent même devenir les concepteurs de leurs produits ; les ensembliers de l'aéronautique recensent alors leurs prestations non pas en achats de sous-traitance mais parmi les achats de matériels et équipements (voir encadré sous-traitance dans l'EAE).

Les sous-traitants d'une grande firme de l'aéronautique se comptent par centaines et drainent des milliers d'emplois. Nombre de ces sous-traitants sont implantés à proximité des unités de production et des bureaux d'études des entreprises donneurs d'ordres, engendrant ainsi un puissant effet de structuration et de développement du tissu industriel local et régional comme dans le sud-ouest de la France. Ce tissu se trouve cependant fragilisé lorsque survient une baisse des carnets de commande de l'aéronautique à cause de sa polarisation autour d'une activité dominante. Mais le réseau qui lie les donneurs d'ordres de l'aéronautique à leurs sous-traitants ne se limite pas aux relations régionales et locales ; il traverse les frontières et s'étend au monde entier, notamment lorsqu'il s'agit de sous-traitance de capacité. Ainsi, il arrive aux constructeurs français et européens de faire appel à des fabricants situés dans la zone dollar, ce qui leur offre une couverture matérielle du risque de change en les libérant partiellement des fluctuations de la monnaie américaine.

années précédentes, le poids du recours à la sous-traitance de spécialité demeure quasiment stable : environ 4% de la production de l'industrie manufacturière depuis 1986. Entre les donneurs d'ordres orientés vers les besoins des utilisateurs et les sous-traitants spécialisés dans une technologie particulière, il existe un réseau d'échanges et de relations stable. De plus, le savoir-faire et les équipements de ces sous-traitants spécialisés permettent d'intégrer les innovations techniques.

La moitié des achats de sous-traitance de spécialité provient des industries de biens d'équipement (mécanique, construction électrique et électronique, construction navale et aéronautique, construction automobile, construction de matériel ferroviaire). Ces firmes produisent des ensembles com-

plexes utilisant diverses techniques et des matériaux variés ; elles sont assez naturellement portées à faire appel à des sous-traitants spécialistes.

Parmi les industries des biens de consommation, nombreuses sont les entreprises de l'imprimerie-presse-édition ou du textile-habillement qui ont recours au savoir-faire des sous-traitants spécialistes pour un partage des rôles et des risques. Ainsi, la division des tâches entre éditeurs et imprimeurs (les premiers assurant le travail de conception) se double d'une partition des risques : les imprimeurs effectuent l'essentiel des investissements matériels ; les éditeurs assument le risque économique inhérent aux fluctuations des marchés de la presse et du livre.

La sous-traitance de spécialité l'emporte assez largement sur celle de capacité dans la plupart des secteurs industriels. La période actuelle de stabilité a été précédée par une phase d'expansion de la sous-traitance de spécialité au cours des années 70 et au début des années 80, entraînant la progression de la sous-traitance industrielle dans son ensemble. Dans le contexte de vive concurrence et de recherche de nouveaux débouchés qui fait suite au choc pétrolier de 1973, les entreprises industrielles se recentrent sur leurs métiers de base et ajustent leurs coûts aux opportunités du marché. Elles font donc un appel plus intense à la sous-traitance de spécialité. La mise en application de nouvelles technologies - conduisant à des produits de plus en plus sophistiqués - et la filialisation d'activités autrefois intégrées au sein d'une même entreprise ont accentué le phénomène. Aujourd'hui, le recours à la sous-traitance, toutes formes confondues, constitue une pratique largement répandue à travers toute l'industrie. En moyenne, plus de trois entreprises sur quatre font appel à des sous-traitants et rares sont les secteurs industriels où la proportion des donneurs d'ordres ne dépasse pas la moitié des entreprises.

Grandes entreprises, PMI, donneurs d'ordres spécialisés

Les deux tiers des achats de sous-traitance industrielle proviennent des entreprises de plus de 500 personnes. Mais, par rapport à leur production le poids des achats de sous-traitance industrielle est aussi élevé dans les PMI que dans les grandes entreprises. La sous-traitance de spécialité l'emporte également sur la sous-traitance de capacité quelle que soit la taille des donneurs d'ordres. En 1990, les entreprises de plus de 2 000 salariés affichent un taux de sous-traitance par rapport à la production plus élevé (6,5%) et une part plus importante de sous-traitance de capacité dans leurs achats de sous-traitance industrielle (37%). Ceci s'explique par le poids des grandes firmes de l'aéronautique qui effectuent 37% des achats de sous-traitance des entreprises de plus de 2 000 salariés de l'industrie et 86% des achats de l'aéronautique dans son ensemble.

Plus de trois donneurs d'ordres sur quatre se retrouvent parmi les petites entreprises. Cependant la propension à confier des travaux à l'extérieur augmente avec la taille des entreprises : près de neuf entreprises de plus de 2 000 salariés sur dix sont des donneurs d'ordres.

Près de 400 entreprises ont organisé leur activité autour de la pratique du recours à la sous-traitance. Caractérisées par la faiblesse des effectifs comparés à l'importance de leur chiffre d'affaires, elles confient la totalité ou la quasi-totalité de leur production à des sous-traitants. Au total, les achats de sous-traitance industrielle de ces donneurs d'ordres exclusifs ou quasi exclusifs atteignent près de 23% de leur production.

La sous-traitance industrielle confiée selon les secteurs d'activité en 1990

Secteurs Industriels	Nombre de donneurs d'ordre	% de donneurs d'ordre	Sous-traitance industrielle			Sous-traitance de spécialité / Sous-traitance industrielle en %
			en MF	% du total	production en %	
Minerais et métaux ferreux	67	86	3 266	2,4	3,5	67
Minerais et métaux non ferreux	47	82	8 540	6,4	11,7	98
Minéraux et matériaux de constr.	96	54	1 781	1,3	3,0	92
Industrie du verre	39	70	809	0,6	2,7	64
Chimie de base	80	56	5 413	4,0	3,3	80
Fonderie, travail des métaux	511	89	6 366	4,7	6,2	62
Papier, carton	159	71	1 360	1,0	1,6	63
Caoutchouc, plastiques	233	75	3 277	2,4	3,5	31
Biens Intermédiaires	1 232	76	30 811	23,0	4,4	74
Construction mécanique	627	85	14 725	11,0	8,4	74
Matériels électriques et électron.	395	80	17 961	13,4	6,1	66
Construction aéronautique et navale	76	92	29 021	21,6	26,0	49
Biens d'équipement profession.	1 098	84	61 707	46,0	10,6	60
Biens d'équipement ménager	42	71	358	0,3	1,0	73
Automobil. cycles matériel ferrov.	227	81	9 598	7,2	2,4	85
Parachimie, pharmacie	221	66	4 914	3,7	2,6	89
Textile, habillement	798	84	14 779	11,0	13,1	71
Cuir, chaussure	102	73	1 857	1,4	9,6	35
Bois, ameublement, divers	200	57	1 658	1,2	2,9	66
Imprimerie, presse, édition	201	74	8 383	6,3	10,7	82
Biens de consommation courante	1 522	74	31 591	23,6	6,9	74
Ensemble	4 121	77	134 065	100	6,2	68

Source : Enquête annuelle d'entreprises industrielles, SESSI

La sous-traitance industrielle selon l'AFNOR

L'A.F.NOR (Association Française de Normalisation) précise les divers concepts attachés à la sous-traitance.

«Les usages professionnels permettent de considérer comme activité de sous-traitance toutes les opérations concernant pour un cycle de production déterminé une ou plusieurs opérations de conception, d'élaboration, de fabrication, de mise en oeuvre ou de maintenance du produit, dont une entreprise dite donneur d'ordres confie la réalisation à une entreprise dite sous-traitant ou preneur d'ordres, tenue de se conformer exactement aux directives ou spécifications techniques que ce donneur d'ordres arrête en dernier ressort. Ces spécifications techniques (...) peuvent tenir compte des avis ou propositions formulés par le sous-traitant (...), dès lors que le donneur d'ordres assume seul la responsabilité de la conception finale du produit».

Sous-traitance de capacité et sous-traitance de spécialité

«La sous-traitance est dite de capacité dès lors que l'entreprise donneuse d'ordres, équipée elle-même pour exécuter un produit, a recours à une autre entreprise, soit occasionnellement, en raison d'une pointe momentanée dans sa production ou d'un incident technique, soit de façon plus ou moins habituelle, parce que, désireuse de conserver une capacité propre dans une fabrication déterminée, elle entend utiliser des capacités de production disponibles à l'extérieur».

«La sous-traitance est dite de spécialité dès lors que l'entreprise donneuse d'ordres décide de faire appel à un «spécialiste» disposant des équipements et de la compétence adaptés à ses besoins, parce qu'elle ne peut ou ne souhaite pas s'en doter, pour des raisons relevant de sa stratégie propre».

La sous-traitance industrielle dans l'Enquête Annuelle d'Entreprise de l'industrie

Dans le plan comptable, la sous-traitance est enregistrée dans les postes 604 (achats d'études et de prestations de services), 605 (achats de matériels, équipements) et 611 (sous-traitance générale) du compte de résultats. Depuis 1984, si pour les entreprises de 20 à 99 salariés, il est toujours demandé le total des postes 604, 605 et 611, les entreprises de 100 salariés et plus et les donneurs d'ordres exclusifs ou quasi exclusifs doivent ventiler la sous-traitance totale en :

- achats de services (informatique, gardiennage, nettoyage ...)
- achats de matériels et équipements et autres achats ne relevant pas de la sous-traitance industrielle
- achats de sous-traitance industrielle, eux-mêmes ventilés entre sous-traitance de capacité et sous-traitance de spécialité.

Le champ retenu est donc constitué par les entreprises de 100 personnes et plus et les donneurs d'ordres exclusifs ou quasi exclusifs de l'industrie manufacturière, c'est à dire hors énergie et hors IAA et BTP.

Des interprétations particulières, de la part des entreprises, conduisent à une sous-estimation de la sous-traitance industrielle confiée dans un petit nombre de secteurs : l'automobile où les équipementiers sont considérés comme des fournisseurs ; l'édition (de livres et autres supports imprimés) ; l'édition de disques et cassettes enregistrées ; la parfumerie.

La sous-traitance industrielle selon la taille des entreprises en 1990

Nombre de personnes	Nombre de donneurs d'ordres	% de donneurs d'ordres	Sous-traitance industrielle			Sous-traitance de spécialité/ Sous-traitance industrielle en %	VAHT/ production + marge en %
			en MF	% du total	production en %		
100 à 199	1 812	75	12 887	9,6	5,7	68	36,8
200 à 499	1 214	75	19 101	14,2	5,1	72	35,8
500 à 999	407	78	14 886	11,1	5,2	68	35,5
1 000 à 1 999	186	83	13 764	10,3	4,9	72	35,1
2 000 et plus	126	86	61 472	45,9	6,5	63	33,9
Hors tranche*	376	92	11 955	8,9	22,8	89	19,6
Ensemble	4 121	77	134 065	100,0	6,2	68	34,5

Source : SESSI - EAE

* il s'agit essentiellement d'entreprises donneurs d'ordres

Dans la plupart des cas, le rôle de ces entreprises dans la phase de conception semble assez réduit. En effet, un taux d'intégration beaucoup plus faible que celui des autres entreprises industrielles les rapproche des entreprises purement commerciales (valeur ajoutée/chiffre d'affaires de 19,6% contre 34,5% en moyenne). Plus de 85% des donneurs d'ordres exclusifs ou quasi exclusifs se situent dans les industries du textile et de l'habillement. Les achats de sous-traitance

des 212 donneurs d'ordres exclusifs de l'habillement - ils achètent le tissu et font fabriquer par des façonniers - couvrent, en 1990, 72% de la sous-traitance confiée du secteur. Le développement de cette forme d'organisation de la production est en partie lié à la délocalisation de la fabrication de vêtements dans les pays à faible coût de main-d'oeuvre (Maghreb, Asie du Sud-Est ...).

■ Robert QUIVAUX

POUR EN SAVOIR PLUS

- «Le recours à la sous-traitance industrielle en 1990» (111 tableaux statistiques, 143 pages), "SESSI STATISTIQUES", octobre 1992.
- Rapport d'étape de la commission technique de la sous-traitance, MIAT, novembre 1989.
- «La sous-traitance industrielle gagne du terrain», INSEE, Michel Queleuennec, *Économie et statistique*, n° 199-200, mai-juin 1987.
- «La sous-traitance» numéro spécial, *Enjeux*, n°62, octobre 1985 (AFNOR).
- «Les façonniers de l'habillement en 1986», SESSI, 1988.
- «La sous-traitance française de la mécanique et de la fonderie : au milieu du gué», "Le 4 pages" SESSI - mars 1991.
- «L'industrie de l'habillement : une mutation obligée», "Le 4 pages" SESSI - juin 1991.

Cette publication a été réalisée avec le concours de la Délégation à l'Information et à la Communication

Directeur de la publication : Michel QUELENNEC

N° ISSN : en cours

Abonnement à retourner au Service des Statistiques Industrielles
Bureau des Ventes 85, Bd du Montparnasse 75270 PARIS CEDEX 06

Veuillez enregistrer mon abonnement au "4 pages" pour un an (11 numéros) au prix de 100F. (10F, le numéro)

NOM : Adresse :

Code postal : Commune : Pays :

Ci-joint mon règlement à l'ordre de M. le régisseur des recettes du Ministère de l'Industrie

Date : Signature :